

SAMSUNG

Galaxy S21 Series 5G



*Voir modalités de l'offre sur www.samsung.com/fr/offer

DAS Galaxy S21 Ultra 5G tête : 0,714 W/kg, tronc : 1,580 W/kg, membres : 2,560 W/kg.

DAS Galaxy S21+ 5G tête : 0,541 W/kg, tronc : 1,335 W/kg, membres : 2,230 W/kg.

L'utilisation d'un Kit mains libres est recommandée. Visuels non contractuels.

Du 14 au 28 janvier 2021
Précommandez et recevez*



Galaxy SmartTag

+



Galaxy Buds Pro
Avec le Galaxy S21 Ultra 5G



Galaxy Buds Live
Avec le Galaxy S21 ou S21+ 5G

samsung.com

COMMENT PARTICIPER A L'OFFRE « SAMSUNG – PRÉCOMMANDE GALAXY S21, S21+ ET S21 ULTRA 5G »

CONDITIONS DE L'OFFRE

- Du 14 au 28 janvier 2021, pour la précommande de votre Galaxy S21 5G, S21+ 5G ou S21 Ultra 5G (tous modèles, tous coloris), Samsung vous offre :
 - Pour un Galaxy S21 Ultra 5G : une paire de Galaxy Buds Pro et un Samsung SmartTag.
 - Pour un Galaxy S21 5G ou S21+ 5G : une paire de Galaxy Buds Live et un Samsung SmartTag.
- Offre valable en France⁽¹⁾, non cumulable avec toute offre Samsung en cours portant sur les mêmes produits.
- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés précommandés auprès d'un point de vente ou d'un site Internet, loués via le programme Up2You, hors achat sur le Samsung Shop FR (www.samsung.com/fr/).
- Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

1 PRÉCOMMANDEZ VOTRE GALAXY S21, S21+ ou S21 Ultra 5G

Précommandez, entre le 14 et le 28 janvier 2021 minuit, votre Galaxy S21 5G, S21+ 5G ou S21 Ultra 5G (tous modèles, tous coloris).

- Conditions de participation des consommateurs⁽²⁾ : Une seule participation et un seul produit précommandé par compte Samsung, par personne physique (même nom, même prénom, même adresse) domiciliée en France⁽¹⁾.
- Conditions de participation des professionnels éligibles à l'offre⁽³⁾ : Une seule participation et jusqu'à 10 produits précommandés simultanément (apparaissant sur la même preuve d'achat) par compte Samsung et par professionnel (même raison sociale).

2 UNE FOIS EN POSSESSION DE VOTRE GALAXY S21, S21+ ou S21 Ultra 5G

- Connectez-vous sur l'application Samsung Members au plus tard le 1^{er} mars 2021 inclus et sélectionnez l'offre « Précommande Galaxy S21, S21+ et S21 Ultra 5G ».
- Complétez le formulaire en ligne et téléchargez les éléments suivants :
 - **Une photo de la preuve d'achat ou de location** datée au plus tard du 15 février 2021 (facture, ticket de caisse, contrat ou 1ère facture de location) où apparaissent et sont entourés la/les référence(s) du/des produit(s), la date et le prix.
 - **La / les photo(s) de / des étiquette(s) de votre/vos produit(s)** comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro IMEI à 15 chiffres (assurez-vous que les éléments soient parfaitement lisibles).
 - Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, téléchargez **également la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle** (inscription au RCS, extrait Kbis de moins de trois mois, etc).
- Validez votre participation en ligne.
- Vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation.

3 RÉCEPTION DE VOTRE PRIME

Une fois votre participation validée, dans un délai de 2 semaines à compter de la date de validation de votre dossier par Samsung vous recevrez un code unique par email pour commander votre prime sur www.samsung.com/fr/offer. Toute participation non effectuée sur le site www.samsung.com/fr/offer ou contenant tout élément illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, ou envoyée **après le 1^{er} mars 2021 minuit** sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée. En outre, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de Samsung pendant 3 ans.

⁽¹⁾ À savoir la France métropolitaine (Corse comprise).

⁽²⁾ Est qualifié de consommateur, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

⁽³⁾ Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ». Une seule participation par personne physique et morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif) et n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France métropolitaine (Corse comprise) et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions dédiées sur www.samsung.com/fr/offer/.

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung <http://www.samsung.com/fr/info/privacy/>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.samsung.com/request-desk>.